



L'Ascension

ÉCOCENTRE



RiDR
Régie intermunicipale
des déchets de la Rouge

**IL EST INTERDIT DE LAISSER TOUTE MATIÈRE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURES PRÉVUES
ET SANS LA SUPERVISION DU PERSONNEL.**

HORAIRE DISPONIBLE À L'HÔTEL DE VILLE OU SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ (www.municipalite-lascension.qc.ca)

CONSIGNES

- ▶ Service réservé aux citoyens de la municipalité (preuves de résidence ou de propriété exigées, dont une avec photo);
- ▶ Quantité maximale par visite: 64 pieds cubes (correspondant à une remorque de 4' X 8' X 2'), 10 visites par année;
- ▶ Matières triés à l'avance pour accélérer le dépôt à l'écocentre, tri obligatoire des matières;
- ▶ Matières déposées dans les bons conteneurs ou emplacements sous la supervision du personnel.

INTERDICTION AUX COMMERCES, INDUSTRIES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

Matières acceptées

- ▶ Matériaux de construction;
- ▶ Meubles;
- ▶ Appareils électriques et électroniques (*ordinateur, télévision etc.*);
- ▶ Résidus domestiques dangereux (RDD);
- ▶ Matières recyclables (*papier, carton, contenants de verre, plastique et métal*);
- ▶ Appareils électroménagers;
- ▶ Matelas et sommiers;
- ▶ Métal;

Matières refusées

- ▶ Matériaux en grande quantité;
- ▶ Terre, feuilles, gazon;
- ▶ Déchets domestiques et putrescibles;
- ▶ Munitions;
- ▶ Produits explosifs;
- ▶ BPC et cyanures;
- ▶ Batterie d'automobile
- ▶ Carcasses d'animaux;
- ▶ Déchets radioactifs ou biomédicaux;
- ▶ Résidus dangereux d'usage commercial